



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21-014
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société SUEZ RV OUEST, ayant son siège social Parc Edonia, Rue de la Terre Adélie à SAINT-GREGOIRE (35760), ont conclu le 18 mars 2021 un avenant, valant nouveau titre, à la Convention d'Occupation Temporaire n° 14-013 relative à la mise à disposition d'une dépendance du domaine public située au Sud du Grand Canal du Havre sur la Commune de Rogerville.

La conclusion de cet avenant, valant nouveau titre, n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les conditions d'occupation de la parcelle, en ce qu'elles induisent la parfaite exécution de l'ensemble contractuel, rendant injustifiées les mesures de publicité et de sélection.

Description de la dépendance :

- à compter du 1er janvier 2021 : un terrain d'une surface de 82 700 m²
- à compter de la date d'état des lieux de sortie d'une parcelle de terrain de 46 243 m² : un terrain d'une surface de 36 457 m²

Durée de la convention : 40 ans environ

Activité : préparation des combustibles nécessaires au fonctionnement d'une unité de production de vapeur située par ailleurs sur la ZIP

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de cet avenant à la convention n°14-013 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cet avenant, valant nouveau titre, est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.